

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du jeudi 28 octobre 2021

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	11	17

Date de la convocation : 22 octobre 2021

Date d'affichage de l'ordre du jour : 22 octobre 2021

L'an deux-mil-vingt-et-un, le vingt-huit octobre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du 22 octobre 2021, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.

Présents : Madame BOULIER Claude, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Monsieur DELAMARE Dominique, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Madame OSMONT Marie-Claire, Madame SAHUT Géraldine, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Éric.

Absents excusés :

Monsieur BRUNG Michel

Madame BUQUET Jessica a donné pouvoir à Madame NÉE Amélie.

Madame GUERZA Sylvie

Madame LECOQ Annie a donné pouvoir à Madame LELIÈVRE Josiane.

Monsieur ORIENT Olivier a donné pouvoir à Madame SAHUT Géraldine.

Madame PATENOTTE Isabelle a donné pouvoir à Madame BOULIER Claude.

Monsieur POTHÉRAT Frédéric a donné pouvoir à Monsieur CALTOT Daniel.

Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Madame SAHUT Géraldine a été nommée secrétaire de séance.

2021/81 – CHOIX DU NOM DU FUTUR LOTISSEMENT

A l'entrée du village sur la route du Petit Melmont, un nouveau lotissement est en cours de construction. Il s'agit donc de trouver un nom à ce futur lotissement.

La grande majorité des noms de nos lotissements faisant référence à la végétation et à la nature, Madame le Maire propose de rester dans le même thème. Le nom de « clos des frênes » est proposé.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur le nom de ce futur lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DÉCIDE de nommer le futur lotissement « le clos des frênes ».

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Josiane LELIÈVRE

